

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 2 juin 2025

Date de l'annonce publique : 26/05/2025

Date de la convocation des conseillers : 23/05/2025

### Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Dimitrovska, Viktorija (fonctionnaire remplaçant le secrétaire communal).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence	CC.2025-06-02 - 4.03	
Point de l'ordre du jour	4.03	
Objet	<b>Revalorisation du Centre de Peppange – Place du Village - Projet</b>	

### Le conseil communal,

Vu la délibération du conseil communal en date du 3 juin 2024, concernant le projet relatif au réaménagement de rues existantes du centre de la localité de Peppange ;

Considérant que ce projet prévoit la revalorisation du Centre de Peppange, qui comprend la Rue de la Montagne, la Rue Saint Benoit, la Rue de l'Eglise, la Rue des Ponts ainsi qu'une partie de la Rue de Crauthem ;

Considérant que le lot 2 de ce projet prévoyait un montant de 2.370.321,30 € HTVA pour le réaménagement de de la rue de la Montagne ;

Considérant que le projet prévoit la revalorisation du centre de la localité de Peppange, notamment de la Place du Village, à travers le réaménagement du stationnement, l'intégration de nouveaux équipements publics, la gestion durable des eaux pluviales selon le concept de « ville éponge », la réhabilitation des réseaux, l'amélioration de la circulation et du confort des usagers, ainsi que l'intégration d'études environnementales, géotechniques et archéologiques;

Considérant que le projet est conçu dans un souci de durabilité, de sécurité et d'accessibilité, en veillant notamment à l'inclusion de matériaux drainants, d'une structure végétalisée, d'un éclairage public renforcé, et de futures possibilités de recharge pour véhicules électrique ;

Considérant que le projet, établi le 13 mai 2025 par le bureau d'études Schroeder & Associés, présente un coût de construction de 1.634.174,05 € HTVA pour un coût total arrondi de 1.915.000,00€ TVAC, honoraires et frais divers compris ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir la création d'un article budgétaire intitulé « Réaménagement du parking public de la rue de la Montagne à Peppange – Travaux » pour l'exercice 2026 ;

Vu l'article budgétaire de l'exercice 2025 spécifié ci-après :

Article	Libellé	CB
4/623/211000/22004	Réaménagement du parking public de la rue de la Montagne à Peppange – Frais d'études	170.516 €

Vu le règlement grand-ducal modifié du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le projet relatif revalorisation du Centre de Peppange – Place du Village - Réaménagement du parking public de la rue de la Montagne à Peppange.



Récapitulatif et désignation des travaux	Montant en €
1. Lot 1: Installation de chantier	106.500,00
2. Lot 2: Travaux préparatoires	58.204,00
3. Lot 3: Parkings et trottoirs	400.232,50
4. Lot 4: Schwammstadt	57.552,50
5. Lot 5: Conduite d'eau	8.130,00
6. Lot 6: Réseaux éclairage public et réserve	16.030,50
7. Lot 7: Réseaux bornes électriques	9.855,00
8. Lot 8: Assainissement de terres polluées et de l'enrobé	178.200,00
9. Lot 9: Travaux en régie	2.517,50
10. Lot 10: Réserve pour fouilles archéologiques éventuelles	110.000,00
11. Lot 11: Hors bordereau et pour arrondir	362.778,00
<b>Sous-total hors TVA</b>	<b>1.310.000,00</b>
Total des études diverses honoraires hors TVA	11.500,00
Total des honoraires hors TVA	312.674,05
<b>Total des travaux et honoraires hors TVA</b>	<b>1.634.174,05</b>
TVA 17% sur travaux et honoraires	277.809,59
<b>Total général (montant arrondi)</b>	<b>1.915.000,00</b>



Sollicite la transmission obligatoire de la présente délibération en vertu de l'article 105 (1) 5° de la loi communale modifiée.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 10 juin 2025

  
Le bourgmestre,

  
Le secrétaire communal ff,